



---

## Extrait du Bureau Plénier du 17 juillet 2023

### (...) **Compétitions.**

#### 1) Composition des poules

##### a. Seniors masculins

- i. Le Bureau Plénier prend tout d'abord note avec satisfaction de la réintégration de l'équipe de Chambéry SF 73 dans le championnat National 3.  
Par voie de conséquence, le Bureau Plénier procède au repêchage :
  - De l'équipe De Cluses Scionzier (1) en R1 poule C,
  - De l'équipe de Cote Chaude Sp en R2 poule E,
  - De l'équipe de Cluses Scionzier (2) en R3 poule E,

Le FC Veyle Saône évoluera quant à lui en R3 poule H.
- ii. R2 : Sur proposition de sa commission des compétitions, le Bureau Plénier informé de l'accord des 2 clubs, confirme la permutation des équipes de l'Entente Crest-Aouste et d'Andrézieux-Bouthéon FC (2). L'équipe de l'Entente Crest-Aouste évoluera donc en R2 poule C, tandis que l'équipe d'Andrézieux-Bouthéon FC (2) évoluera en R2 poule D.
- iii. Par ailleurs, le Bureau Plénier informé des demandes du FC Foron et de l'AS Sud Ardèche Football de changer de poule en championnat R2 est au regret de ne pouvoir y donner suite ces 2 équipes n'ayant proposé aucune solution alternative à la différence des équipes visées au § précédent.

##### b. Seniors féminines

Sur proposition de sa commission des compétitions, le Bureau Plénier informé du non-réengagement de l'équipe de L'Etrat La Tour en R2 F confirme son remplacement par l'équipe du FC Lyon en R2 F Poule A.

##### c. Jeunes masculins

- i. U20 R2 : Sur proposition de sa commission des compétitions et après avis de la Commission de Réforme et de Suivi des championnats régionaux, le Bureau Plénier informé du non-réengagement de l'équipe de l'O. St Etienne confirme son remplacement par l'équipe du GFA Rumilly Vallières en U20 R2 poule A.

- ii. U18 R2 : Sur proposition de sa commission des compétitions, le Bureau Plénier informé du non-réengagement de l'équipe du FC Villefranche-Beaujolais (2) confirme son remplacement par l'équipe de l'AS Misérieux-Trévoux en U18 R2 poule B.
- iii. U18 R2 : Sur proposition de sa commission des compétitions, le Bureau Plénier informé du non-réengagement de l'équipe de Thonon-Evian Grand Genève (2) confirme son remplacement par l'équipe de l'AS Bron Grand Lyon en U18 R2 poule D
- iv. U15 R2 : Sur proposition de sa commission des compétitions, le Bureau Plénier informé de l'accord des 2 clubs, confirme la permutation des équipes du RC Vichy et de l'US Monistrol. L'équipe du RC Vichy évoluera donc en U15 R2 poule A, tandis que l'US Monistrol évoluera en U15 R2 poule B.

## 2) Composition des poules R2 U18 F

Après avoir rappelé la décision suivante du Conseil de Ligue du 8/7 :

« Concernant les poules R2 U18 F,

Le Conseil de Ligue

- constate que malgré la suite favorable donnée par le District de Lyon et du Rhône à la demande de la Ligue de désigner un 2<sup>e</sup> montant de son championnat D1 U18F, le championnat R2 U18F ne compte néanmoins que 19 équipes sans possibilité supplémentaire de se compléter
- que cette répartition en 2 poules, une de 10 et une de 9 équipes occasionne pour certaines équipes des déplacements très importants pour une telle catégorie U18F surtout à l'heure où une nécessaire sobriété énergétique doit primer
- décide donc à titre expérimental, pour une saison et dans l'intérêt du football régional, de la création d'un championnat en 2 phases avec :
  - o en 1<sup>ère</sup> phase 3 poules géographiques (2x6 et 1x7 équipes) qui s'opposeront en matches aller-retour (soit 10 ou 12 matches)
  - o à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase et après un classement qui sera effectué selon un règlement à préciser d'ici le début de saison, une 2<sup>e</sup> phase avec 3 poules également :
    - une poule de Play-off de 6 équipes (les 2 premiers de chaque poule) qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) accession(s) en R 1 U18 F
    - 2 poules de Play-down (1x6 et 1x7 équipes) qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) relégation(s) en District.
- indique que le nombre d'accession(s) et de relégation(s) sera à préciser lors du 1<sup>er</sup> Conseil de Ligue qui suivra la date du 10 octobre, tel que prévu aux RG de la LAuRAFoot
- Et demande à son Bureau Plénier de fixer dans les meilleurs délais la composition des 3 poules de 1<sup>ère</sup> phase ainsi créées et d'adapter le calendrier de cette compétition en conséquence.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité du Conseil de Ligue. »**

Le Bureau Plénier

- Prenant tout d'abord connaissance du non-réengagement de l'équipe du GF Nivolas Tour St Clair dans cette catégorie

- Constatant que cette catégorie U18F R2 ne comporte donc plus que 18 équipes, ce qui conforte si besoin en était la décision du Conseil de Ligue d'organiser ce championnat en 2 phases
- Décidant que ces 2 phases seront donc composées de 3 poules de 6 équipes selon les dispositions prévues par la décision du Conseil de Ligue

Edicte comme suit les poules de R2 U18F :

- Poule A : GF MYF Bessay/FC Aurillac/AS Domérat/FC Chatel Guyon/Cébazat Sp/Riorges FC
- Poule B : Ent Chomérat/ FC Bourgoin Jallieu/Bourg en B. Péronnas (2)/FC Ste Foy les Lyon/Goal Chazay Fém/ GF ES Genas-Azieu
- Poule C : FC Lyon/ ASVEL/FC Annecy/Chambéry Savoie F/FC Chéran/Vénissieux FC,

Et demande à sa Commission des Compétitions d'adapter le calendrier R2 U18 F en conséquence (20 journées).

(...).

